

Le Bec d'Allier : les paysages diversifiés d'une confluence

À leur confluence, au sud-ouest de Nevers, la Loire (à droite) et l'Allier (à gauche) se sont dégagées du Massif Central d'où provient toute leur alimentation. Dès le printemps souvent – cette photo a été prise au début du mois de mai – le débit des deux rivières décroît de façon sensible et elles déposent d'importantes masses alluviales qui forment des traînées blondes de plus en plus apparentes avec l'abaissement du niveau des eaux. Juste après la confluence l'abondance des apports conjugués a favorisé la formation d'une longue île qui s'étire sur plus de deux kilomètres. Celle-ci s'est d'ailleurs consolidée au point d'être colonisée par une forêt de milieu humide. Le lit majeur des deux rivières peut atteindre aussi deux kilomètres par endroits et il est déserté par tout habitat humain permanent en raison des crues qui le submergent périodiquement. On le voit bien au premier plan où les prairies inondables sont totalement dépourvues d'habitations. Celles-ci se sont prudemment réfugiées, comme celles du hameau du Bec d'Allier, sur le rebord légèrement surélevé de la vallée. L'opposition des rives est parfois très vigoureux : sur la droite du cliché, le talus de rive droite de la Loire domine celle-ci d'une soixantaine de mètres. Ce paysage de confluence est finalement très varié et il témoigne de la présence d'un milieu diversifié. Il n'est pas étonnant, donc, qu'il soit accueillant pour de si nombreuses espèces animales et végétales, et qu'il ait fait l'objet d'un classement comme site Natura 2000 et site Panda du WWF.



Daniel Sireux - nrlr 2003

Le Sentier du Passeur

Un sentier de découverte depuis Gimouille, le « Sentier du Passeur » vous fait découvrir les sentiers naturels : « forêts alluviales », grèves, prairies, falaises d'érosion. Ce sentier de 4 km, 2 heures aller-retour, a été mis en place par le Conseil Général de la Nièvre dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles instauré en 1991.

André HUMBERT



